

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
1 20 03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

OBJET : Installation d'une nouvelle base aérienne Pélicandrome dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Pélicandrome est une station de remplissage des avions bombardiers d'eau en produit retardant, élément indispensable dans la lutte contre les incendies de forêt.

Cette unité est actuellement située sur les terrains de l'aéroport Marseille-Provence (AMP) et se retrouve être la seule installation encore en activité sur cette zone (4,5 hectares) depuis le déménagement de la base aérienne de la sécurité civile sur Nîmes-Garons.

L'ensemble foncier de cette base devrait être cédé par l'Etat à l'AMP afin de permettre le développement de ses infrastructures. Ce faisant, un nouveau Pélicandrome devrait être créé à proximité de la base des hélicoptères de la sécurité civile.

Ce projet permettrait d'une part de doter la lutte contre les incendies de forêt d'un instrument moderne et parfaitement adapté aux besoins mais également de favoriser le développement économique de l'aéroport, plusieurs acteurs étant déjà positionnés sur l'ancienne base de la sécurité civile.

Le Département est un partenaire essentiel du SDIS13 et est lui-même très impliqué dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêt en y consacrant des moyens humains et matériels conséquents. Cette nouvelle unité est donc l'occasion de pérenniser sur le territoire des Bouches-du-Rhône, une base moderne, disposant de moyens aériens complémentaires, en mesure de fournir une aide précieuse aux pompiers pour lutter efficacement contre les feux de forêt.

Au regard de l'importance de ce projet, tant en termes économiques que de sécurité civile, le Département souhaite s'engager et financer la construction de cette nouvelle base.

Le SDIS 13 sera le maître d'ouvrage de ce projet, dont le coût global est évalué à 1M € décomposé en quatre grands postes de dépenses :

- plomberie industrielle : cuves, pompes, réseaux enterrés, automatismes,
- réseau : raccordement eaux, électricité traitement des eaux pluviales et usées,
- bâtiment qui comprend un secteur opérationnel, un secteur logistique (atelier) et des locaux de support,

- prestations intellectuelles : maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et SPS.

Afin de permettre à ce dossier d'avancer rapidement, pour une mise en œuvre espérée lors de la saison estivale 2021, le Département souhaite proposer une délibération de principe permettant d'acter l'engagement de la collectivité aux côtés du SDIS 13 en vue de financer la de ce Péllicandrome.

A ce stade le rapport ne présente aucune incidence financière.

Le financement (1 M €) ainsi que les modalités afférentes entre le Département et le SDIS 13 seront proposés lors d'un prochain vote en Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL